

être ensuite renvoyée à un comité, mais qu'elle soit renvoyée à un comité directement.

Avant que quelqu'un opte pour cette solution, il faut réfléchir à ce qui est en cause. Des accusations ont été à demi portées par le whip en chef du gouvernement depuis le 12 octobre, plusieurs fois à la Chambre mais aussi devant le comité. Elles ont été faites en l'absence du député de Kamloops, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Le problème, c'est que les conservateurs ont la majorité au comité où nous voulons renvoyer la question. Ils y sont nommés par le whip. C'est aussi ce whip qui est chargé à bien des égards de nommer des remplaçants. La composition permanente du comité est sa responsabilité.

C'est aussi ce whip qui a le dernier mot en ce qui concerne les autres privilèges dont peuvent bénéficier les conservateurs membres de ce comité, qu'il s'agisse de voyages à l'étranger ou d'autres fonctions. Sans vouloir mettre en doute les motifs du whip en chef du gouvernement, je dis que ce comité ne pourrait jamais être perçu comme un jury impartial capable d'écouter les deux parties, pas plus qu'il ne serait perçu par le public ni par personne d'autre comme un organisme capable de juger de manière juste et impartiale des faits, des motifs et des activités des deux députés.

Je ne crois pas que ce soit une option qu'un député puisse retenir. Je crois que les deux députés pourraient régler une partie de leurs différends à l'extérieur de la Chambre, et que c'est la voie à suivre.

Nous avons tous tiré une leçon de ce qui s'est passé à cet égard depuis le 12 octobre. Je crois que c'est une importante leçon, car le comité spécial sur la Loi sur le Parlement du Canada avait justement pour but de s'assurer que les députés ne sont pas accusés en public sans qu'ils aient la chance de se défendre ni que l'on comprenne ce que prévoient les règles et le Règlement de la Chambre des communes.

• (1610)

Il est intéressant de constater que la Chambre semble s'être encore laissée aller à faire cela à cause de la

### *Privilège*

procédure et du fait que le député de Kamloops était occupé ailleurs. Du 12 octobre jusqu'à jeudi dernier, le whip en chef du gouvernement n'a pas cessé de porter des accusations à la Chambre et au comité, finissant toujours par dire: «Mais je ne vais pas soulever ici ces questions. Je vais attendre pour le faire que le député soit de retour.»

Toutefois, le mal est fait. On a porté des accusations, sinon ouvertement, du moins à mots couverts. On a porté atteinte à la réputation du député de Kamloops. Celui-ci n'a jamais eu l'occasion de se défendre à la Chambre ni au comité. Voilà ce qui nous pose un problème. Et on ne le résoudra pas en proposant de faire maintenant la paix ni en demandant au député de Kamloops de se tenir tranquille et de ne pas raconter cette affaire à la presse, mais de la régler en dehors de la Chambre ou dans le bureau du Président ou autour d'un verre. Des accusations ont été portées.

C'est comme accuser un député d'avoir mal géré son budget. C'est comme l'accuser d'avoir embauché des parents ou des amis de sa famille pour des travaux qui n'auraient pas dû être accomplis. Une fois que l'accusation est portée, le tort est déjà fait.

Si le whip en chef du gouvernement songeait à ce qu'il a dit à la Chambre et au comité au sujet du député de Kamloops, il reconnaîtrait qu'il s'est laissé aller à faire exactement ce que le comité a justement été chargé de veiller à empêcher.

Je veux bien que les deux députés règlent cela tranquillement entre eux, mais je crois en même temps que nous devrions tous tirer une leçon de cette affaire, à savoir que si nous portons ici des accusations contre l'un de nos collègues, nous devrions au moins lui donner la chance de se défendre.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, nous avançons peut-être. J'admets d'emblée qu'une fois l'accusation portée, le mal est fait. Quarante-cinq minutes après la réunion du comité, le 10 octobre, on a commencé à porter des accusations sur ma conduite et sur celle de mes collègues, et le mal était fait. Elles ont été imprimées le 11 octobre.